

CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE A LA CANTINE



Le temps du midi est un moment agréable, de restauration et d'éducation.
Pour rendre la vie ensemble la plus conviviale possible,
certaines règles doivent être respectées. J'ai des devoirs. J'ai aussi des droits.



Comme en classe, je respecte tous les adultes
et les enfants qui sont présents : respect moral et respect physique.
Je dois aussi respecter les locaux et la nourriture.
Je dois prévenir les adultes s'il y a un problème.



AVANT LE REPAS



Mes droits : Se rendre à la table de ma classe. M'asseoir à côté d'un-e copain-ine.

• Parler pour profiter de ce moment de convivialité.

Mes devoirs : Penser à passer aux toilettes avant de monter, se laver les mains au savon.

• Se mettre en rang par classe en attendant l'appel.

• Rester silencieux-se pendant cet appel.

• Ranger mon vêtement au bon endroit.



PENDANT LE REPAS



Mes droits : Etre respecté des adultes.

• Donner mon avis aux adultes, être entendu-e.

• Discuter dans le calme avec mes copains et copines, voisin-e-s de table.

• Demander poliment à un enfant de parler moins fort.

• Me servir avec le pot à eau. Servir les autres.

• Laisser quelque chose que je n'aime vraiment pas mais éviter de gaspiller la nourriture.

• Manger à ma faim et me faire resservir en partageant.

Mes devoirs : Respecter mes voisin-e-s de table comme ils/elles doivent me respecter.

• Etre poli-e si je demande quelque chose. Parler doucement, je dis « s'il te plait et merci ».

• Lever la main si j'ai une question aux adultes.

• Respecter la nourriture.

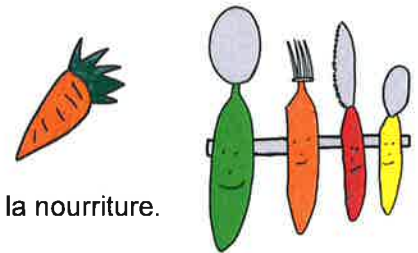
• Penser à boire.

• Goûter à tous les plats que je ne connais pas.

• Rester assis-e au cours du repas.

• Regrouper les verres au milieu de la table à la fin du repas

• Quitter le restaurant scolaire après l'autorisation de l'adulte, doucement, après avoir rangé ma chaise.



APRES LE REPAS, DANS LA COUR



Mes droits : Jouer dans le respect des autres, du lieu et du matériel.

• Aller aux toilettes comme je veux.

• Aller dans le couloir chercher quelque chose avec l'autorisation d'un adulte.

Mes devoirs : Poser mon vêtement dans un endroit autorisé.

• Respecter les consignes d'organisation des adultes.



Sanctions : (Rappels du règlement remis en début d'année) :

Un enfant irrespectueux ou dangereux pour les autres peut être déplacé des tables momentanément par les adultes responsables.

En cas de comportement irrespectueux, après un avertissement oral (noté sur une fiche de rappel) puis un premier courrier aux parents, la municipalité peut exclure temporairement ou définitivement (par nouveau courrier) un enfant suivant la gravité des faits.

La responsabilité des parents peut être engagée en cas d'acte volontaire de détérioration du matériel ou des locaux ou de blessure envers un tiers.

Charte écrite par les RPE et la Mairie, illustrée par certains enfants, lue et approuvée par les enfants qui fréquentent la cantine et leurs responsables légaux.

Date : 19 mai 2021